



Dimanche
4 juillet 2021

LA TULLE-BRIVE NATURE
10ème Édition

BRIVE



Trail

4 juillet 2021

Règlement de l'épreuve

L'épreuve respecte le cahier des charges de la Fédération Française d'Athlétisme ainsi que les recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et lutte contre la propagation du virus COVID-19

Article 1 : Présentation des épreuves

Article 1-1 : Le trail de 40 km « LA TIADA VERDA »

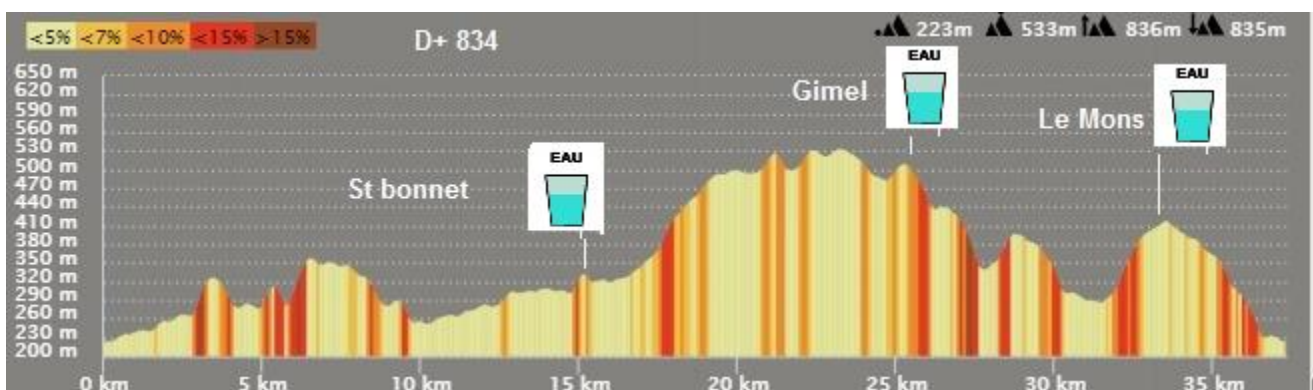
Ce parcours de **40 km environ**, entre Laguenne (centre de loisir du Chambon) et le site de l'Auzelou, avenue Faro à Tulle, **est une épreuve chronométrée avec classement**. Elle emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée.

La course est ouverte à tous, licenciés FFA ou non à partir de la catégorie Espoir, né en 2001 et avant. Pour les non licenciés FFA, il faudra présenter un certificat médical de non contre-indication à **pratique de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la course (donc fait après le 4 juillet 2020).

La participation à la course implique, outre l'inscription, la connaissance et l'acceptation du présent règlement ainsi que **la charte du coureur Engagement post COVID-19 (voir annexe)**

Des points de contrôles seront effectués tout au long du parcours.

Le départ sera donné à 9h00 au centre de loisir du Chambon à Laguenne par vague avec **le port du masque obligatoire**, vous pourrez l'enlever une fois le départ donné, mais vous le conserverez pour le remettre ensuite à l'arrivée.





Dimanche
4 juillet 2021

LA TULLE-BRIVE NATURE
10ème Édition

BRIVE



Article 1-2 : Le trail moyen de 29 km « LA TESTARDA »

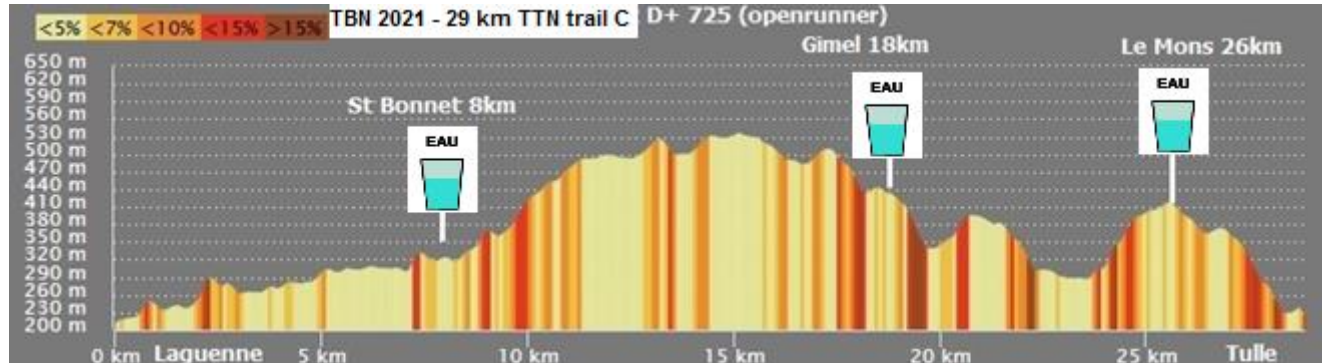
Épreuve du TTN court voir règlement : <https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=5904>

Ce parcours de **29 km environ**, entre la commune de Laguenne (centre de loisir du Chambon) et le site de l'Auzelou, avenue Faro à Tulle, **est une épreuve chronométrée avec classement**. Elle emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée.

La course est ouverte à tous, licenciés FFA ou non à partir de la catégorie Espoir, né en 2001 et avant (suite à une nouvelle réglementation). Pour les non licenciés FFA, il faudra présenter un certificat médical de non contre-indication **à la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la course (donc fait après le 4 juillet 2020).

La participation à la course implique, outre l'inscription, la connaissance et l'acceptation du présent règlement ainsi que **la charte du coureur Engagement post COVID-19 (voir annexe)**

Le départ sera donné à 9h10 par vague au centre de loisir du Chambon à Laguenne **avec le port du masque obligatoire**, vous pourrez l'enlever une fois le départ donné, mais vous le conserverez pour le remettre ensuite à l'arrivée.



Des points de contrôles seront effectués tout au long du parcours

Article 1-3 : Le trail court de 11 km « LA MIA »

Ce parcours de **11 km environ**, entre la commune de Gimel-les-cascades et le site de l'Auzelou, avenue Faro à Tulle, **est une épreuve chronométrée avec classement**. Elle emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée.

La course est ouverte à tous, licenciés FFA ou non à partir de la catégorie Cadet, né en 2005 et avant. Pour les mineurs, il faudra remplir une autorisation parentale. Pour les non licenciés FFA, il faudra présenter un certificat médical de non contre-indication **à la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la course (donc fait après le 4 juillet 2020).



Dimanche
4 juillet 2021

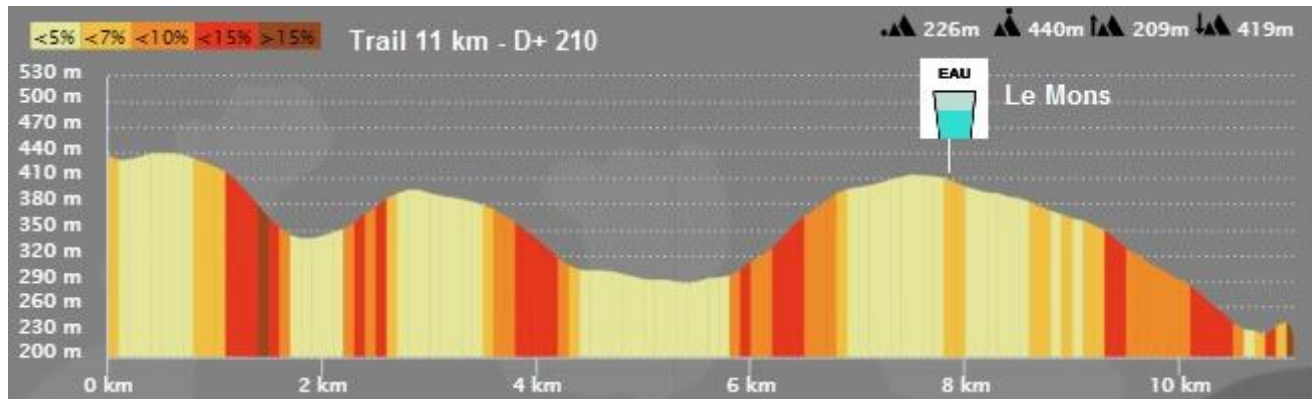
LA TULLE-BRIVE NATURE
10ème Édition

BRIVE



La participation à la course implique, outre l'inscription, la connaissance et l'acceptation du présent règlement ainsi que [la charte du coureur Engagement post COVID-19 \(voir annexe\)](#)

Le départ sera donné à 8h50 à Gimel-les-Cascades **avec le port du masque obligatoire**, vous pourrez l'enlever une fois le départ donné, mais vous le conserverez pour le remettre ensuite à l'arrivée.



Article 1-4 : Le trail « Découverte » de 5 km Départ : Piste du stade Alexandre cueille.

Ce parcours de **5 km environ**, site de l'Auzelou, avenue Faro à Tulle, est une épreuve **non chronométrée sans classement**. Elle emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée.

La course est ouverte à tous, licenciés FFA ou non à partir de la catégorie Cadet, né en 2005 et avant. Pour les mineurs, il faudra remplir une autorisation parentale.

Le certificat médical n'est pas obligatoire, mais il est néanmoins conseillé d'avoir un suivi médical.

La participation à la course implique, outre l'inscription, la connaissance et l'acceptation du présent règlement ainsi que [la charte du coureur Engagement post COVID-19 \(voir annexe\)](#)

Le départ sera donné entre 9h30 et 9h45 par vague, départ libre avec le port du masque obligatoire, vous pourrez l'enlever une fois le départ donné, mais vous le conserverez pour le remettre ensuite à l'arrivée.

Article 2 : Inscriptions / retrait des dossards

Inscriptions : UNIQUEMENT PAR INTERNET - ATTENTION : LIMITE 500 PARTANTS

- via internet sur le site www.latullebrivenature.com au tarif de (un mail de confirmation de votre inscription sera envoyé) :
 - 20 € pour le trail long 40 km
 - 14 € pour le trail moyen 29 km
 - 10 € pour le trail court 11 km
 - 6 € pour le trail Découverte 5 km



Dimanche
4 juillet 2021

LA TULLE-BRIVE NATURE
10ème Édition

BRIVE



Avant **le 20 juin 2021 à 20h** si paiement par chèque (le chèque doit être envoyé au plus tard le lundi 21 juin 2021, cachet de la poste faisant foi).

Avant **le 2 juillet 2021 à 20h** si paiement par carte bancaire.

Les inscriptions ne seront validées qu'à la réception du paiement.

Retrait dossards : du 28 juin au 4 juillet 2021 chez MLK Sports uniquement - 72 av de la libération - 19360 MALEMORT - 05 55 17 24 02 - mlksports@orange.fr

Exceptionnellement (pour les non corréziens) le matin de la course 1h avant le départ.

Port du masque et gel obligatoire pour tous.

Aucun document papier ne sera accepté sur place.

(Les certificats médicaux seront traités en amont de l'événement)

Le retrait des dossards et des puces se fera sur présentation d'une pièce d'identité.

Article 3 : Ravitaillements

Article 3-1 : Ravitaillements **EAU UNIQUEMENT : Prévoir vos ravitos en solides et gels**

- trails 29 et 40 km = 4 ravitaillements EAU :
 - o au km 8 St Bonnet-Avalouze ;
 - o au km 18 Gimel-les-Cascades ;
 - o au km 26 Le Mons (Tulle-Est) ;
 - o à l'arrivée.
- trail court = 2 ravitaillements EAU :
 - o au km 6 Le Mons ;
 - o à l'arrivée.
- trail « Découverte » = 1 ravitaillement :
 - o à l'arrivée.

Soucieux de préserver notre environnement, il n'y aura plus de gobelets aux ravitaillements, par contre vous pourrez remplir vos bidons ou tout autre contenant que vous aurez avec vous.

Toute assistance personnelle ne pourra se faire que sur les lieux des ravitaillements identifiés ci-dessus.

Article 3-2 : Déchets

Une zone pour jeter les déchets sera aménagée sur les ravitaillements. Tout coureur surpris en train de jeter des déchets en dehors de ces zones sera mis hors course.



Dimanche
4 juillet 2021

LA TULLE-BRIVE NATURE
10ème Édition

BRIVE



Article 4 : Transports

Pour bénéficier des transports gratuits :

- à l'aller
 - Tulle Auzelou / Gimel-les-Cascades (trail 11 km) : départ du bus à 7h40 ;
 - Tulle Auzelou / Laguenne (Chambon)(trails 29 et 40 km) : départ du bus à 8h05 ;
 - Brive (3 Provinces) / Gimel-les-Cascades (trail 11 km) : départ du bus à 7h10 ;
 - Brive (3 Provinces) / Laguenne (Chambon)(trails 29et 40 km) : départ du bus à 7h50 ;
 - Brive (3 Provinces) / Tulle (Auzelou) (trail 5 km) : départ du bus à 8h35.
- et/ou au retour Tulle / Brive : départs des bus de 11h30 à 15h30. **Le transport retour est direct entre Tulle et Brive. Il ne passe pas par Laguenne ni Gimel-les-Cascades.**

La réservation est obligatoire par internet avant le 27 juin 2021 lors de votre inscription (attention, nombre limité de places). Le coupon transport vous sera envoyé par mail avec votre confirmation d'inscription, vous devrez l'imprimer pour le présenter lors de votre montée dans le bus.

Attention : Port du masque obligatoire dans le Bus.

Conseils : les différents sites de départ ayant des capacités réduites de parking nous vous recommandons d'utiliser les transports mis gratuitement à votre disposition.

Pour les personnes qui sont un peu éloignées de Brive ou de Tulle, il est plus pratique de :

- laisser la voiture à l'arrivée à Tulle ;
- prendre la navette entre Tulle et le site de départ.

Cela leur permettra de retrouver leur voiture à l'arrivée et de ne pas dépendre de la navette retour qui ne dessert que Brive.

Article 5 : Récompenses

Article 5-1 : pour le trail long (40 km)

Seront récompensés : Les 3 premiers du scratch et les premiers de chaque catégorie.

Article 5-2 : pour le trail moyen (29 km)

Seront récompensés : Les 3 premiers du scratch et les premiers de chaque catégorie.

Article 5-3 : pour le trail court (11 km)

Seront récompensés : Les 3 premiers du scratch et les premiers de chaque catégorie.



Dimanche
4 juillet 2021

LA TULLE-BRIVE NATURE
10ème Édition

BRIVE



Article 6 : Généralités

Article 6-1 : Repli / Annulation : Remboursement total si annulation suite au COVID-19

La participation à la course implique, outre l'inscription, la connaissance et l'acceptation du présent règlement ainsi que **la charte du coureur Engagement post COVID-19 (voir annexe)**

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli.

En cas d'annulation de tout ou partie de l'événement indépendamment de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...), et en cas d'annulation de la part d'un concurrent inscrit (quelle qu'en soit la raison) aucun remboursement ne pourra être effectué.

Article 6-2 : Sécurité

- Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile auprès du groupe Générali Assurances.
- Le numéro du PC sécurité sera transmis à chaque participant et inscrit sur les dossards.
- Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche après lui avoir porté assistance.
- Tout participant se doit de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- Des signaleurs seront placés tout au long du parcours à des endroits stratégiques avec masques et gel
- L'assistance médicale sera composée de plusieurs unités mobiles de premiers secours et de médecins.
- Le parcours sera ouvert et fermé par des jalonneurs de l'organisation.
- En cas d'abandon, si possible sur des sites de ravitaillements, le concurrent doit obligatoirement et immédiatement prévenir les organisateurs. L'organisation décline toute responsabilité si ce signalement n'a pas été effectué.
- Balisage : balises et fanions orange et jaune, panneaux directionnels TBN, peinture au sol orange bio dégradable.
- **Matériels obligatoires**
 - 40 km : couverture de survie, 1 litre d'eau minimum, barres énergétiques, flasques ou bouteille, éco-cup (pas de gobelet sur les ravitaillements) ;
 - 29 km : 0,5 litre d'eau minimum, barres énergétiques, flasques ou bouteille, éco-cup (pas de gobelet sur les ravitaillements) ;
 - 11 km : aucun matériel obligatoire, 0.5 litre d'eau recommandé, barres énergétiques (pas de gobelet sur les ravitaillements).

Les bâtons sont autorisés sur toutes les distances.



Dimanche
4 juillet 2021

LA TULLE-BRIVE NATURE
10ème Édition

BRIVE



Article 6-3 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

Les participants doivent contrôler si leur assurance leur permet de participer à ce type d'épreuve.

Toute personne non inscrite au départ ainsi que toute personne abandonnant l'épreuve sans en avertir les organisateurs ne pourra prétendre aux garanties de l'assurance.

Article 6-4 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

Article 6-5 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Article 6-6 : Trace GPX

Comme les parcours traversent de nombreuses propriétés privées, pour lesquelles nous n'avons des conventions de passage que pour le jour de la course, nous ne donnerons pas les traces GPX.

Article 6-7 : Vestiaires

Un vestiaire sera organisé sur chaque départ de trail (40 km, 29 km et 11 km), on vous donnera un sac numéroté dans lequel vous pourrez mettre vos affaires que vous retrouvez à l'arrivée.

Article 6-8 : Chiens

Nos amis les chiens ne sont pas autorisés à participer aux différentes épreuves.



Dimanche
4 juillet 2021

LA TULLE-BRIVE NATURE

10ème Édition

BRIVE



Annexe



CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout événement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'événement _____, je m'engage à :

- 1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'événement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
 - > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
 - > Ne pas cracher au sol
 - > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
 - > Respecter et laisser les lieux publics propres
 - > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...) –
- 3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 4/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5/ Accepter, en prenant part à l'événement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
- 7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
- 8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.
- 10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

Nom, prénom
Date et Signature